

La justice climatique comme base d'une bonne vie pour tous les humains !

Vienne, le 3 novembre 2022

Les pays industrialisés et émergents sont les principaux responsables des émissions mondiales de gaz à effet de serre – mais ce sont les populations du Sud global, dont beaucoup souffrent déjà d'une extrême pauvreté, qui sont les plus touchées par les conséquences du changement climatique. C'est pourquoi, à l'occasion de la Conférence mondiale sur le climat qui s'ouvre ce week-end à Charm-El-Cheikh, l'Internationale des Amis de la Nature réclame une plus grande justice climatique, à savoir : des mesures de protection du climat ambitieuses et contraignantes immédiates ainsi qu'un soutien efficace aux pays et aux populations les plus touchés par le changement climatique.



Une année de catastrophes climatiques touche à sa fin : l'Europe a connu l'été le plus chaud depuis des siècles ; de vastes parties du Pakistan ont été inondées ; des ouragans ont fait rage à Cuba et aux États-Unis... Ce sont les plus pauvres qui souffrent le plus des effets du changement climatique. « C'est tout sauf juste ! », déclare Manfred Pils, Président de l'Internationale des Amis de la Nature. « Car les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre sont les pays industrialisés et émergents, mais ce sont surtout les populations des pays du Sud global qui paient la facture, alors qu'eux-mêmes ne contribuent guère au changement climatique ».

La crise climatique touche les plus pauvres

Comme par exemple les habitants du Sénégal : une grande partie de la population de ce pays d'Afrique de l'Ouest gagne sa vie dans l'agriculture et la pêche. Mais ce sont justement ces secteurs économiques si importants qui sont fortement touchés par les changements climatiques – par la sécheresse et les inondations entraînant de mauvaises récoltes, par la modification des courants marins détournant les bancs de poissons. En outre, de vastes zones littorales ont déjà été englouties par la mer en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière. Des dizaines de milliers de personnes perdent ainsi chaque année leur maisons et leurs moyens de subsistance.

Il est grand temps d'agir concrètement !

La crise climatique progresse à une vitesse vertigineuse, et pourtant, tant l'UE que ses États membres tardent à mettre en œuvre les mesures appropriées à temps, pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. « Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, il faut enfin joindre les gestes aux paroles et adopter des mesures concrètes et immédiates contre le changement climatique », exige Manfred Pils. « Il s'agit avant tout aussi de justice climatique, de la répartition des risques et des chances. Les pays industrialisés et émergents, qui sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre, doivent apporter la contribution essentielle à la protection du climat ! Et ce dès maintenant ! »

En outre, il s'agit d'assurer le financement de la mise en œuvre en partenariat des mesures nécessaires à l'adaptation au changement climatique dans les pays du Sud global particulièrement touchés, et de permettre ainsi aux populations de vivre dans la dignité. « Il est évident que la protection du climat et la justice climatique sont les conditions préalables à une mise en œuvre

réussie des 17 Objectifs de développement durable à travers lesquels l'ONU souhaite jeter les bases d'une bonne vie pour tous et toutes dans le cadre de l'Agenda 2030 », a déclaré Manfred Pils.

Le Fonds des Amis de la Nature pour le climat, une contribution active à la justice climatique

L'Internationale des Amis de la Nature a créé un « Fonds pour le climat » permettant à chacun et chacune de contribuer personnellement à plus de justice climatique. Les dons sont affectés à 100 % à des projets concrets des Amis de la Nature africains atténuant les conséquences du changement climatique et améliorant les conditions de vie de la population. « Grâce au Fonds pour le climat, six projets ont été mis en œuvre depuis 2017 dans des pays africains, tous au bénéfice des populations locales – par exemple le reboisement d'arbres fruitiers, la stabilisation des berges de rivières ou la construction de fours à faible consommation d'énergie », confirme Mamadou Mbodji, Président du Réseau africain des Amis de la Nature et Vice-président de l'IANI. www.climatefund.nf-int.org

***La justice climatique** est un principe qui, à l'échelle mondiale, reconnaît à chaque être humain, y compris les générations futures, le même droit à un climat mondial intact, tout en visant le financement équitable des mesures nécessaires en raison du changement climatique.*

Pour que le climat mondial ne se dérègle pas, le réchauffement de la planète d'origine humaine doit être limité à moins de deux degrés Celsius. Cela signifie que chaque personne sur la planète ne doit pas émettre plus de deux tonnes de CO₂ par an. En 2019, en Allemagne, les émissions de CO₂ par habitant dues à la consommation d'énergie et à la consommation s'élevaient à 7,9 tonnes, soit presque deux fois plus que la valeur moyenne mondiale. Cela contraste fortement avec les émissions de CO₂ générées par les habitants du Sud global, qui représentent souvent moins d'une tonne par an. Dans le même temps, les pays du Sud global sont les plus touchés par le changement climatique.

Contact :

Cornelia Kühhas

Relations publiques, Internationale des Amis de la Nature

Courriel: cornelia.kuehhas@nf-int.org

***L'Internationale des Amis de la Nature (IAN)** est l'organisation faitière internationale du mouvement des Amis de la Nature, comptant environ 350 000 adhérents. L' Internationale des Amis de la Nature (IAN) travaille pour le développement durable en Europe et dans le monde et est membre des Green 10, un groupe puissant d'ONG environnementales actives au niveau européen. www.nf-int.orgwww.nf-int.org*